

GS32H : une nouvelle méthode mais des ressources encore insuffisantes

Longtemps attendue puis repoussée à plusieurs reprises par manque de préparation, cette réunion du GS32H est l'occasion d'appliquer enfin une nouvelle méthode de pilotage des affectations. Depuis plusieurs années, le SNCTA revendique une méthode permettant d'obtenir une « photographie » fiable de l'effectif opérationnel ainsi qu'une meilleure anticipation notamment des départs en mutation. Retour sur ce GS32H qui franchit une première étape majeure en ce sens.

Les ressources ICNA disponibles

Pour la première fois le GT Effectifs et le GS32H se sont tenus simultanément, permettant de mutualiser les 77 ressources ÉNAC disponibles. Le SNCTA se félicite de cette revendication de longue date qui aboutit enfin.

- ☀ 35 élèves en MCTA21A (affectation juin 2023) ;
- ☀ 28 élèves en MCTA21B (affectation septembre 2023) ;
- ☀ 14 élèves en MCTA21C (affectation février 2024).

La troisième promotion est d'une taille très réduite, conséquence du sous-recrutement de 2021 (voir [Flash Info](#)). Elle a été intégralement dédiée à Reims et à Athis.

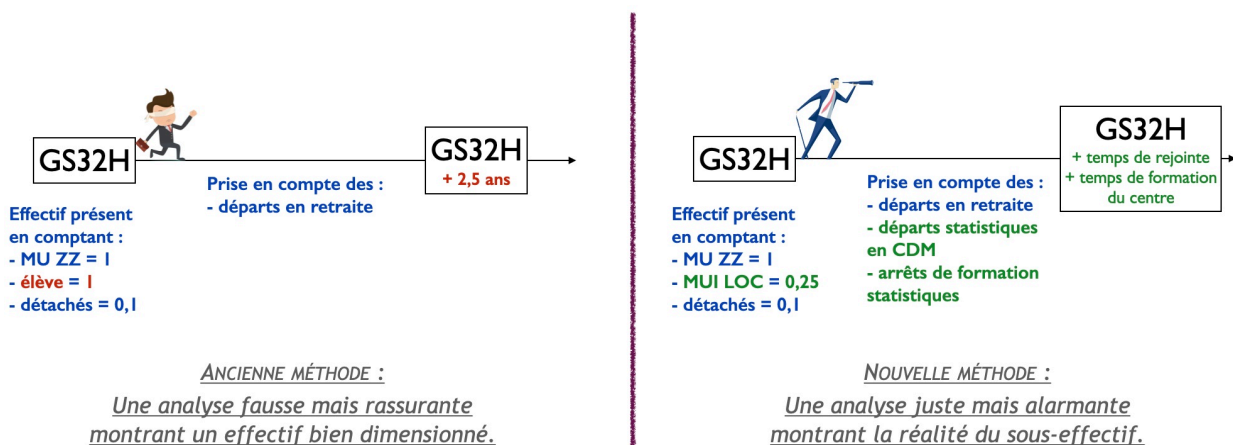
Pour rappel, les terrains TSEEAC ont été traités lors du GS32H du 8 février 2023 (voir le [CDA n°830](#)).

La nouvelle méthode – une première étape

La méthode ne repose plus ni sur une photographie trompeuse de l'effectif initial ni sur une projection erronée :

☀ la photographie de la situation initiale ne considère enfin plus les élèves en formation comme des contrôleurs qualifiés. Ceux-ci sont désormais comptabilisés pour 0,25 à partir de l'obtention de la MUI LOC et non pour 1 dès leur affectation. Si le SNCTA continue de revendiquer une prise en compte plus basse, il convient de souligner l'avancée majeure que cela représente pour obtenir un état des lieux fiable de la situation. Pas de changement pour les PC hors-salle qui restent comptabilisés pour 0,10. Sont ainsi calculés les $PC_{\text{équivalents}} = PC_{ZZ} + 0,25 \times MUI_{LOC} + 0,10 \times PC_{\text{hors-salle}}$.

☀ la projection se fait désormais en tenant compte, d'une part, des qualifications à venir sur la base du temps de qualification moyen et, d'autre part, des statistiques de départs en mobilité et des arrêts de formation.



Cette vision à long terme se révèle bien plus juste et reflète la réalité de l'effectif des tours et des approches. Aussi, elle traduit un nombre d'affectations nécessaires plus élevé que précédemment.

Toutefois, au vu des ressources ÉNAC limitées sur ce GS32H/GT Effectifs et de l'impératif de ne pas vider brutalement les centres du « Nord » par une ouverture trop massive d'AVE, un rythme d'affectation lissé sur plusieurs GS32H est nécessaire.

Un travail qui doit se poursuivre

Initialement, SDRH ne prévoyait d'appliquer cette nouvelle méthode qu'aux groupes A et B, faute de temps. Le SNCTA a obtenu un périmètre plus large incluant les groupes C ainsi que les approches corses et la plupart des outre-mer compte tenu des spécificités insulaires.

À terme, il s'agira bien d'élargir cette méthode à l'ensemble des centres. Si le SNCTA convient qu'il sera difficile d'intégrer des prévisions statistiques sur des centres à faible BO, il affirme également qu'une mutation non anticipée aura un impact proportionnellement d'autant plus fort. Le SNCTA confirme donc la nécessité de disposer de deux réunions par an permettant de réagir après chaque campagne de mobilité pour une gestion moderne et opérationnelle des affectations.

Il est également fondamental de fiabiliser les données dont dispose SDRH ; à ce stade, le SNCTA reste particulièrement vigilant voire sceptique quant aux données extraites *via* SiRH qu'il conviendra de corriger sur la durée. Une fois cette étape effectuée, il pourra ainsi être pertinent de publier les projections et les courbes de PCéquivalents à la première date d'effet correspondant à la somme du temps de rejointe et du temps de formation.

Présentation des résultats – Légende

	BO ou OG	Δ	AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Centre ancienne méthode	17	$\Delta = -2$	1	0	1	0
Centre nouvelle méthode	29	NM	3	2	0	1*

Cette colonne qui prévoit les AVE ouvert à la campagne de mobilité d'automne concerne uniquement les centres traités par la nouvelle méthode.
Elle n'est pas définitive, c'est une projection à confirmer au prochain G532H.

Centre traité selon l'ancienne méthode (avec Δ)

Centre traité selon la nouvelle méthode

Présentation des résultats – Centre par centre

	BO ou OG	Δ	AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Saint-Pierre et Miquelon	5	$\Delta = 0$	1	0	0	0
Nouméa	19	NM	1	1	0	1*
Tahiti	33*	NM	3	2	1	0

Nouméa : 1 CIMM prévu sous réserve de la réussite à l'EP/SP.
Tahiti : à la demande du SNCTA, la DSNA ne s'appuie plus sur l'OG à 33 qu'elle « étoile », dans l'attente des travaux locaux devant établir un nouveau BO. La nouvelle méthode permet de prévoir 6 ressources sur l'année 2023, dont 1 CIMM en 21A. Le SNCTA demandait une septième affectation mais obtient qu'une majorité des AVE soit affectée au premier semestre afin de ne pas obérer l'avenir.

SNA Antilles Guyane

	BO ou OG	Δ	AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Pointe-à-Pitre	31	NM	2	2	2	0
Martinique Aimé Césaire	31	NM	2	2	0	0
Cayenne	23	NM	1	1	1	3

Pointe-à-Pitre : la nouvelle méthode met en avant la situation particulière du centre et permet d'affecter 6 ressources sur l'année 2023, absolument nécessaires compte tenu de la tension locale en effectif.

Martinique : l'anticipation liée à la nouvelle méthode permet de prévoir 4 ressources sur l'année 2023.

Cayenne : l'anticipation liée à la nouvelle méthode permet de prévoir 3 ressources sur l'année 2023 auxquelles s'ajouteront 3 RUE.

SNA Océan indien

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Saint-Denis	21	$\Delta = 0$	0		0	0

SNA Centre-Est

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Lyon	76	NM	1	2	0	0
Clermont-Ferrand	34	$\Delta = 0$	0		0	0
Chambéry	14	$\Delta = 0$	0		0	0

Lyon : un total de 3 ressources est prévu sur l'année. Le SNCTA met en avant la situation de l'effectif de Lyon et demande que l'effort soit poursuivi pour qu'il remonte au plus vite.

SNA Nord

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Lille	43	$\Delta = 1$	1		0	0
Beauvais	20	$\Delta = -1$	1		0	0
Rouen	11	$\Delta = -1$	0		0	0

Lille : les affectations sont poursuivies en lien avec les projets en cours.

Rouen : SDRH compte sur des arrêts formation, EP/SP ou cas particuliers pour alimenter.

SNA Nord-Est

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Bâle-Mulhouse	59	NM	0	2	5	0
Strasbourg	50	NM	2	0	0	0
Metz-Nancy-Lorraine	11	$\Delta = -1$	0		0	0
Saint-Yan	9	$\Delta = -1$	0		0	0

Bâle-Mulhouse : l'effort amorcé lors du dernier GS32H en vu de la reprise se poursuit. Le SNCTA sera attentif à ce que la remontée d'effectif continue.

SNA Ouest

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Nantes	56	NM	0	0	0	0
Rennes	30	$\Delta = 2$	0		0	0
Deauville	12	$\Delta = -3$	0		0	0
Brest	24	$\Delta = 0$	0		0	0

Nantes : SDRH souhaite réserver les futures affectations aux contrôleurs de Deauville compte tenu des projets espace en cours.

SNA RP

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A+21B+21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Le Bourget	39	$\Delta = 1$	2		0	0
Melun	21	NM	1	1	1	0

Le Bourget : 2 AVE sont ouverts compte tenu de la reprise de Pontoise, du trafic devant conduire au passage en groupe C et des besoins hors-salle.

Melun : le SNCTA souligne l'effort constant d'affectation qui reste nécessaire pour ce centre dont il convient de renforcer l'attractivité.

SNA Sud

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A-21B-21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Toulouse	60	NM	1	2	0	0
Limoges	16	$\Delta = 4$	0		0	0

Toulouse : la nouvelle méthode permet une visibilité sur le deuxième semestre.

SNA Sud-Est

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A-21B-21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Nice	84	NM	1	2	0	0
Ajaccio	27	NM	0	0	0	0
Bastia	27	NM	0	1	0	0

Nice : l'anticipation liée à la nouvelle méthode permet une visibilité sur le deuxième semestre.

SNA Sud-Ouest

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A-21B-21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Bordeaux	51	NM	1	1	0	0
Pyrénées	39	$\Delta = 1$	0		0	0
Poitiers	16	$\Delta = 0$	0		0	0
Biarritz	16	$\Delta = -1$	1		0	0
La Rochelle	12	$\Delta = -1$	0		0	0

Bordeaux : le SNCTA demandait une remontée plus rapide de l'effectif et exigeait à ce titre 6 affectations. SDRH ne fait évoluer que très insuffisamment sa position sans justification...

Biarritz : après correction des chiffres de SDRH erronés, le SNCTA demande et obtient 1 AVE.

La Rochelle : malgré la demande du SNCTA d'un AVE pour compenser un départ en mutation qui n'était pas pris en compte, SDRH compte sur des arrêts formation, EP/SP ou cas particuliers pour alimenter.

SNA Sud-Sud-Est

	BO ou OG		AVE		ÉNAC 21A-21B-21C	PRO EP/SP/RUE
			CDM printemps	CDM automne		
Marseille	70	NM	2	2	1	0
Montpellier	54	NM	2	3	1	0

Marseille : devant la situation de l'effectif mise en avant par la nouvelle méthode, le SNCTA insiste pour que l'effort amorcé en 2022 soit maintenu et demande 6 ressources.

Montpellier : devant la forte charge de formation, le plan d'affectation initial est lissé et prolongé.

Le SNCTA se félicite de ce premier pas vers une méthode globale des affectations. Les premiers résultats montrent les besoins importants en effectif de l'ensemble des organismes et soulignent les situations les plus tendues. Cette prise de conscience « par les chiffres » contraint la DSNA à fournir une meilleure visibilité et à accepter de modifier partiellement ses propositions initiales

Néanmoins, le manque de ressources est encore prégnant pour cette année 2023 puisque le ralentissement du recrutement et le retard dû à la fermeture temporaire de l'ÉNAC durant la pandémie réduisent à 2 promotions et demi la ressource en sorties ÉNAC.

Ce GS32H et le GT Effectifs associé permettent d'envisager pour 2023 une mobilité équivalente à celle de l'année dernière et aux niveaux de 2015-2016. Le SNCTA s'en satisfait et continuera de travailler pour que la DSNA ne retombe pas dans ses erreurs des années 2020 et 2021.